

Image not found or type unknown



Frais de remorquage d'un véhicule neuf en panne sous garantie

Par **Bleep_old**, le **25/10/2007** à **14:22**

Bonjour, Mon scooter acheté neuf samedi dernier , le 20/10/07 (et donc sous garantie), totalise 45km. Il est tombé en panne hier et le vendeur m'affirme que le constructeur ne prend pas à sa charge les frais de remorquage. Je n'ai pas souscrit à l'assistance auprès de mon assurance, et le remorqueur a facturé auprès du vendeur/réparateur, les frais de remorquage, de 77€, qui me sont maintenant réclamés. Les frais de réparations sont gratuits, est-il normal que je sois obligé de déboursé cette somme pour le remorquage pour un véhicule n'ayant même pas une semaine ??
Merci d'avance.